

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 1^{er} décembre 2014, à 19 h sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 13

Date de Convocation : 24 novembre 2014

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Gérard BLANC, M. Eric CAILLES, M. Philippe De Houx, Mme Catherine DELPECH, M. Ernest ENTEMEYER, Mme GREZE Martine, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Jean François MARETS, M. Robert MENOT

EXCUSÉ : M. Christian GRENIER, M. Philippe LASVAUX,

ABSENT :

POUVOIRS : de M. Christian GRENIER à M. Gérard BLANC, de M. Philippe LASVAUX à Mme Catherine DELPECH

Secrétaire de Séance : Mme Dominique LENFANT



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
Mme Dominique LENFANT se propose.



M. Gérard BLANC présente ses excuses à l'ensemble du conseil pour son absence lors des Mais des conseillers entrants.

M. le Maire explique qu'en raison d'une réunion du PLU à 16h30, il a été décidé d'avancer l'heure du conseil pour réduire les transports de chacun.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Signature Convention mise en place d'un système d'alerte de crues sur l'Alzou
- Eclairage du stade – plan de financement
- Syded du Lot – Election d'un référent « environnement »

Le Conseil Municipal donne son accord.

1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 17 novembre 2014

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction de ce document dont chacun a pu prendre connaissance.

M. Gérard BLANC rappelle que concernant le TAFTA, M. TIZZIOLI est à la disposition du Conseil Municipal pour aider à sa compréhension.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 novembre.

2- Délibération pour groupement de commande pour recrutement du Bureau d'études pour la révision du PLU

M. le Maire informe qu'il est possible de bénéficier d'une réduction financière pour recruter un bureau d'études en se regroupant avec 4 voire 5 communes proches géographiquement. Il explique qu'un coordinateur sera nommé, qui sera le Maire d'une commune dans le groupement, M. Pascal JALLET se propose. M. le Maire rappelle la date butoir du 31 décembre 2014, que le cahier des charges a été vu, et qu'en 2015 nous perdons la compétence du PLU, celle-ci revenant à la communauté de communes.

M. Didier BAUDET souligne qu'il ne faut pas négliger la particularité géographique de Rocamadour.

M. Eric CAILLES explique que le groupement de commande ne concernera que le recrutement du Bureau d'études. Ce groupement sera dissous dès que le choix du Bureau d'études aura été fait et on peut espérer une remise entre 10 et 20% du prix de la part du Bureau d'études du fait de ce groupement.

Il est fait mention du fait qu'il y a lieu de nommer un titulaire et un suppléant pour participer aux réunions de la commission d'ouverture des plis et du choix de l'offre, mise en place et suivre les travaux du groupement. M. Philippe DE HOUX se propose en tant que Titulaire, M. Éric CAILLES comme suppléant.

Après avoir pris connaissance de ces informations la délibération ci-après est adoptée :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L124-1 et suivants, et R 124-4 et suivants

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 8,

Considérant que la commune dispose d'un plan local d'urbanisme approuvé en 2009,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune a prescrit la révision du PLU de la commune le 14 octobre 2013 ;

L'évaluation du dossier du PLU de la commune et la préparation du cahier des charges ont été réalisées avec l'assistance du SMPVD afin de déterminer les objectifs précis de cette révision et de préciser la commande. Le conseil municipal a également réalisé un travail d'évaluation de toutes les secteurs urbains et à urbaniser de la commune, ainsi que de tous les hameaux du territoire. Une analyse de chaque site a permis d'élaborer des propositions de changements dans le zonage initial, cadrant ainsi mieux les perspectives de travail dans le cadre de cette révision.

Le Maire précise qu'un groupement de commandes est en cours de constitution pour la réalisation ou la révision de PLU. L'intérêt de la démarche est de regrouper les communes afin de mener une réflexion sur les territoires concernés, par un même prestataire, et afin de réaliser une économie financière.

Le Conseil municipal, conscient de la nécessité de faire évoluer le PLU relativement ancien, afin de mieux maîtriser l'urbanisation future, préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire communal, confirme la nécessité de s'engager dans cette démarche qui permettra de mutualiser un calendrier et des coûts de réalisation, avec des économies financières et une plus grande efficacité à la clé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- ⇒ CONFIRME la révision générale du PLU afin de remplir les objectifs de la délibération du 14 octobre 2013;
- ⇒ VALIDE les éléments du Cahier des Clauses Particulières relatif à la commune de Rocamadour permettant d'orienter précisément la proposition des candidats
- ⇒ CONFIRME l'adhésion au groupement de commandes formé avec d'autres communes ayant le même objectif ;
- ⇒ ACCEPTE que la commune de Rocamadour soit désignée coordonnatrice de ce groupement de commandes,
- ⇒ DEMANDE au SMPVD d'accompagner l'ensemble de la démarche,
- ⇒ CONFIE cette étude à un prestataire choisi par le groupement de commandes ;
- ⇒ SOLLICITE de l'Etat une dotation pour compenser les frais d'études ;

- ⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier, et notamment la convention constitutive du groupement de commandes, et le contrat avec le bureau d'études choisi.
- ⇒ DESIGNE M. Philippe De Houx, titulaire, et M. Eric CAILLES, suppléant, pour participer aux réunions de la commission d'ouverture des plis et du choix de l'offre, mise en place et suivre les travaux du groupement.

La présente délibération sera notifiée à M. le Sous Préfet et affichée en mairie.

3- Demande de subvention Dossier Sécurité Incendie

M le Maire présente les travaux à réaliser en matière de Sécurité Incendie sur le territoire de la commune :

- Secteur du Château : mise en place d'une borne incendie et suppression d'un poteau incendie, remplacement d'un réducteur de pression par un stabilisateur de pression, Travaux à réaliser afin d'assurer au mieux la sécurité du secteur des sanctuaires.
- Secteur du Pech de Gourbières : remplacement d'un poteau incendie,
- Secteur de Magès : Alimentation de la bouche incendie directement sur le réservoir de Magès.

Le montant des travaux s'élevant à 22 675 € H.T., le Conseil Municipal donne son accord, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, pour solliciter une aide financière auprès de M. le Député au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal délègue M le Maire ou un adjoint pour constituer le dossier de demande de subvention.

4- Adhésion au SDAIL (Syndicat départemental d'Aménagement et d'ingénierie du Lot)

Monsieur le Maire présente à l'aide de la plaquette transmise par le Conseil Général du Lot les compétences et le fonctionnement de ce nouveau syndicat créé officiellement en juillet 2014.

Son but est de maintenir sur le territoire des savoir-faire diversifiés et expérimentés et continuer à offrir aux Lotois un service de proximité au meilleur rapport qualité/prix.

M. le Maire propose d'y adhérer pour 2015 et explique qu'il s'agit d'une plate forme de conseils intervenant dans des domaines variés comme l'aménagement du territoire, la construction et l'équipement public, la gestion du domaine public ou la gestion foncière, l'entretien des patrimoines historiques, routiers, d'ouvrage d'art ou bien encore les technologies de l'information et de la communication, ainsi que la rédaction et la recherche de subvention pour un projet à la demande, ce dernier point n'étant pas dans les compétences du SMPVD.

Grâce à la mise disposition des services du Département, le SDAIL est capable de mobiliser des équipes pluridisciplinaires –architectes, ingénieurs – techniciens –juristes –spécialistes des marchés- disposant d'expérience dans la gestion d'opérations courantes et dans la réalisation de grands travaux.

L'adhésion est annuelle et son coût est de 1€/habitant pour la partie « FORFAIT CONSEIL ». A partir de 2015 l'appel des cotisations se fera en début d'année et le forfait devra être consommé dans l'année. La cotisation annuelle donne droit à 4 journées d'intervention ou 32 heures.

Il est également proposé une partie « INTERVENTIONS CONVENTIONNEES » pour un accompagnement plus spécifique concernant des missions telles qu'expertise ponctuelle de l'état d'un ouvrage ou d'une chaussée, assistance à maîtrise d'ouvrage pour une opération d'aménagement telle que construction d'un équipement, restauration d'un ouvrage d'art ou un monument historique, aménagement d'une traverse ou d'un espace public, etc...

Les modalités de l'assistance dans le cadre de ce type d'interventions seront définies par convention (contenu, objectifs, moyens engagés). Le coût en sera de 34 €/heure pour un agent de catégorie C, 40 €/heure pour un agent de catégorie B, 49 €/heure pour un agent de catégorie A.

M. Gérard BLANC fait remarquer que le tarif horaire des interventions conventionnées n'est pas négligeable. Il dit également que cela fait un syndicat de plus mais qu'il est bienvenu dans l'environnement actuel.

M. le Maire précise que si la Commune adhère à ce syndicat il y aura lieu de nommer un représentant titulaire et un suppléant pour assister aux assemblées générales et propose Mme Dominique LENFANT, comme titulaire, et Mme. Cathy DELPECH comme suppléante.

Après avoir entendu cet exposé, M. le Maire propose d'adopter la délibération ci-après :

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot, à compter du 1^{er} janvier 2015
- D'approuver les statuts joints en annexe
- De désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée Générale : Mme Dominique LENFANT
- De désigner comme représentant suppléant à l'Assemblée Générale : Mme Catherine DELPECH
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

5- Signature Convention mise en place d'un système d'alerte de crues sur l'Alzou

M. le Maire rappelle qu'en 2007, le schéma de gestion intégrée de l'eau a permis la mise en place du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Dordogne Lotoise.

L'Alzou dans son cours inférieur est un ruisseau temporaire connaissant des crues soudaines. Par le passé, des événements de crues ont créé des situations d'évacuation d'urgence de ce parking. Dans ce cadre, la mise en place d'un Système d'Alerte Local des crues sur l'Alzou a été décidée en 2011.

Cette action répond à plusieurs objectifs :

- Alerter les communes, concernées par les risques d'inondation, de la montée des eaux et des débits correspondants.
- Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique actuel du bassin versant pour les différents régimes allant des périodes d'étiage jusqu'aux crues

A ce jour, le SAL se compose d'un pluviomètre sur l'amont du bassin versant, à LAVERGNE, d'un capteur de niveau d'eau et d'un pluviomètre au milieu du bassin versant à GRAMAT. Enfin au droit du site à protéger à ROCAMADOUR, un capteur de niveau d'eau permet de comparer les données des stations amont et d'améliorer la gestion des alertes.

Validant les termes de la convention à signer entre le Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour, le Conseil Général du Lot, la Commune de Rocamadour, et le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) pour la mise en place de ce SAL, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, délègue Monsieur Eric Cailles, 1^{er} adjoint pour signer la dite convention.

6- Eclairage du stade – plan de financement

M. Marc Laborie travaillant au sein de l'entreprise qui a proposé un devis pour ce dossier quitte la salle et ne participera pas au vote.

Le montant des travaux s'élevant à 22 268 € H.T., le Conseil Municipal donne son accord, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, pour solliciter :

- une aide financière auprès du Conseil Général au titre du FAPEC, à hauteur de 20 % soit 4 453.60 €
- une aide financière auprès de la Fédération Française de Football Amateur, à hauteur de 50 % soit 11 34 €

Le plan de financement de l'opération sera donc le suivant :

Coût des travaux :	22 268 € HT
Financement :	
Conseil Général – FAPEC (20%)	4 453.60 €
Fonds d'aide au Football amateur (50%)	11 134.00 €
Commune -Emprunt ou fonds libres	6 680.40 €

Le Conseil Municipal délègue M le Maire ou un adjoint pour constituer les dossiers de demande de subvention.

7- Syded du Lot – Election d'un référent « environnement »

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ». Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de la séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner avant la fin de l'année, la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces délégués est envisagée avant la fin du 1^{er} trimestre 2015 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED (supports d'information et outils de communication).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. *Monsieur Jean François MARETS* se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 13 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, de désigner :

- ***Monsieur Jean François MARETS***, comme référent « environnement » de la commune de Rocamadour.

8- Points sur les articles à paraître dans le bulletin municipal

M. le Maire rappelle le dernier délai pour transmettre auprès du secrétariat les articles à paraître dans le bulletin municipal à savoir dimanche 7 décembre au soir. La parution est prévue pour la 1^{ère} semaine de janvier 2015.

9- Fêtes de Noël et de fin d'année – cérémonie des vœux

M. le Maire rappelle :

Atelier de Noël pour les enfants au Mille-Club le dimanche 7 décembre sous l'égide de Récréaroc : la Mairie offre le déjeuner et le goûter aux encadrants et aux enfants.

Le mercredi 17 décembre : Arbre de Noël des enfants, spectacle à Côté Rocher puis distribution des cadeaux par le Père Noël dans la salle Jean Lurçat et goûter offert par la Mairie.

Repas des Aînés (plus de 70 ans) offert par le CCAS, le 14 janvier 2015 à l'ITE du Pech de Gourbière

Cérémonie des vœux à la population le 17/01/2015, à 16 h, au Mille-club suivi de la galette, Invités : Monsieur le Sous-préfet, le Père LAFON, Monsieur Gilles LIEBUS pour Cauvaldor, M. BUISSON de l'Office du Tourisme, M. Maxime VERDIER Conseiller Général, Mme Céline MALIGNON du Syndicat Mixte.

10- Questions diverses

M. le Maire invite les élus à participer le mercredi 17/12 à un dépôt de gerbe au Monument aux Morts suivi d'un pot de l'amitié avec des militaires de la caserne de Caylus.

Inscription d'un circuit pédestre sur France Rando :

M. Jean-François MARETS à la demande de France Rando, suggère l'inscription auprès de cet organisme d'un nouvel itinéraire pédestre défini entre le Château, le chemin de croix, les sanctuaires, le grand escalier, le Gr jusqu'au Gouffre de Cabouy, Pech Teulou, Lafage et retour au parking du château. Cet itinéraire utilise un tracé déjà entretenu.

Il fait remarqué que la fréquentation des pédestres entraîne une pollution non négligeable et qu'il serait utile de penser à répertorier des endroits susceptibles d'héberger des toilettes sèches sur les itinéraires les plus fréquentés. M. Jean-François MARETS se propose de travailler sur le sujet.

M. CAILLES rappelle le projet de l'Association HADR de mise en place de tables de pique nique sur les circuits pédestres.

Mme Cathy DELPECH souligne que les Prés en dessous de la Cité fréquentés par les campings-cars sont eux aussi souillés principalement sous le Pont.

M. Gérard BLANC rappelle que ces sentiers sont utilisés pendant les périodes de chasse par des véhicules alors que certains d'entre eux sont interdits par arrêté du Maire et qu'il serait bon que pour des actions de chasse en battue ces chemins puissent être empruntés car cela est nécessaire au bon déroulement de celles-ci. Il suffirait sur l'arrêté d'indiquer une phrase du genre : <<seul sont autorisés les véhicules des chasseurs normalement enregistrés sur les carnets de battue du jour concerné par l'utilisation des dits chemins. M. Didier BAUDET rappelle aussi que l'entretien est souvent fait par les agriculteurs et qu'il faudrait ouvrir les chemins

hors saisons aux véhicules Amadouriens. Une recherche de tous les arrêtés sera faite par le secrétariat afin de revoir ce problème en commission.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription du chemin proposé par J François MARETS sur le site de France Rando.

Communauté de commune

M. Gérard BLANC demande si l'intégration de Rocamadour dans la nouvelle communauté de commune CAUVALDOR au pôle qui correspond à notre bassin de vie de Gramat ou rester dans le pôle de Souillac sera débattue au sein du conseil municipal et sera validée par un vote. Mr le Maire répond que nous resterons sur le pôle de Souillac et que cela ne prête pas à débat et donc pas de vote sur ce sujet.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 20 heures 15.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,